



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
1 8 2 5 0 H E N R I C H E M O N T
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 20 NOVEMBRE 2024

Portant réglementation du stationnement et de la circulation Lors du marché de Noël organisé par l'amicale des écoles Le dimanche 01 décembre 2024

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants ;
- Vu le Code du commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8 ;
- Vu, le Code de la Route et notamment son article R417-10 ;
- Vu l'organisation par l'amicale des écoles d'un marché de Noël, dimanche 01 décembre 2024 sur le domaine public ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion de cette manifestation en centre-ville.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit : à partir du samedi 30 novembre 2024 à 20h00 jusqu'au dimanche 01 décembre 2024 à 20h :

- Quart Nord de la place Henri IV
- Place de la Mairie
- Rue de la Mairie
- Rue de Sully
- Rue du Nord
- Place Bernard
- Rue du Jeu de Paume
- Rue de Boisbelle

Article 2^{ème} : La circulation exception faite de ceux des Sapeurs-Pompiers, Gendarmes, Médecins, Ambulanciers, Infirmiers et SAMU sera interdite ; Quart Nord de la Place Henri IV, Place de la Mairie, Rue de la Mairie, Rue de Sully, Rue du Nord, Place Bernard, Rue du Jeu de Paume, Rue de Boisbelle le dimanche 01 décembre 2024 de 6h à 20h.

Article 3^{ème} : Les barrières et panneaux matérialisant cette réglementation seront mis à disposition par les services techniques de la commune et mis en place par l'association.

Article 4^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Chef de Gendarmerie d'Henrichemont
- Le Responsable des Services Techniques de la commune
- Les organisateurs sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20241120-2024-113-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Le Maire
Gilles BURE

